Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DDCT96 Subvention (33 000 euros) à 7 associations, pour le financement de 8 projets au titre de la thématique « Genre et espace public ».

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 7 associations, pour le financement de 8 projets au titre de la thématique « Genre et espace public ».

Vu l'avis du Conseil du 18 ème arrondissement en date du 22 mai 2018 **;**

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 16 000 € est attribuée à l'association Paris Macadam Arcavals (18e), (13225) pour les projets « Les Jeudis de l'égalité » (8 000 €) (2018_02276) et « Femmes citoyennes » (8 000 €) (2018_02274).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association A Places égales (18e), (190645) pour son projet « Des marches exploratoire à Paris » (2018_07160)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Genre et Ville (20e), (180736) pour son projet « Etude des aménagements inclusifs et égalitaires dans la Ville de Paris » (2018_03819).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Womenability (18e), (185280) pour son projet « Womenability » (2018_01972).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Osez le féminisme (14e), (28261) pour son projet « de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transport en commun parisiens » (2018_00551)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Womanhood (10e), (186421) pour son fonctionnement (2018_02250).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Robins des villes (19e), (51841) pour son projet « Insertion, égalité, inclusion : la reconquête de l'espace public » (2018_02143)

Article 8 : La dépense correspondante, s'élevant à 33 000 €, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, en fonction 3, destination 3410001 du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO